

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1392 1^{er} juin 2015

SOMMAIRE

ColourOz GP 66801	Gramimmo S.A
ColourOz ManCo 66800	Great Rainbow Limited 66777
CTP Investissement S.à r.l 66800	Green Elara Property S.à r.l 66778
Dexris Terminus S.A 66799	GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l.
DeZaRo S.à.r.l	
Diamonds Management S.A 66800	Greenwich Holding S.à r.l 66778
EFP, European Fire Protection S.A 66770	Guarana S.à r.l
ELM Investments S.A 66770	HC Investissements IV S.àr.l 66782
Elycom Services s.à r.l 66770	HC Investissements S.àr.l 66782
Endurance HC Alpha S.à r.l 66771	Industeam S.A
Eowyn S.A	Infusion Investment S.à r.l 66782
EUR-ASIA Invest S.A 66771	Jeffa Holding S.A. SPF
Eurodyne 66771	Kaiserkarree S.à r.l 66806
Europa Real Estate S.à r.l 66772	Lamandier Investments S.A 66806
Even RX Acht S.à r.l	Le Chêne au Corbeau S.A 66804
Even RX Drei S.à R.L 66772	Le Chêne au Corbeau S.A 66805
Even RX Eins S.à r.l 66776	Les Jardins d'Alysea S.A 66805
Even RX Sechs S.à r.l 66776	Les Jardins d'Alysea S.A 66805
Even RX Zwei S.à r.l 66773	Lombard Intermediation Services S.A 66801
FGN-BDO 66773	Luxembourg Global Securitization S.A 66801
Fin Eleven S.A	Madison International Real Estate (Lux) GP,
Fölkenbach 66775	S.à r.l 66806
Formosa Holding S.à r.l 66775	Patri
Garciones Cordati S.à r.l 66775	Proservices Kareta Car S.C.sp 66801
Garrison LC Funding II S.à r.l 66776	Sansa-Foodtruck s.à r.l 66793
Gaviota Re S.A	S.E.P.M. S.A
General Mills Luxembourg S.à r.l 66780	Sofinter-BDO 66797
Gerana SICAV-SIF, S.A 66776	Sofinter Gestion S.à r.l 66796
Geslux S.A	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A 66783
Glencore Finance (Europe) S.A 66777	Waypoint Leasing (Luxembourg) Euro S.à r.l.
GL Invest, S.à r.l 66781	66784
Global Advantage Funds 66781	West Indies Invest S.A.
Global Finance Sàrl SPF 66778	White Janus Property S.à r.l 66783
Glofin Real Estate S.A	Wyeth Whitehall Sà r.l 66783



ELM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054252/9.

(150062438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

EFP, European Fire Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 164.551.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EFP, European Fire Protection S.A. tenue au siège de la société en date du 10 avril 2015

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions, la société AD COR-PORATE SERVICES SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 79361, dont le siège social se situe au 165A, Route de Longwy à L-4751 PETANGE.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

EFP, EUROPEAN FIRE PROTECTION S.A.

Patrick PIERRET

Administrateur Unique

Référence de publication: 2015054250/19.

(150062261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Elycom Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 194.168.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 2015, numéro 2015/0650 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015, relation: 1LAC/2015/10775 de la société à responsabilité limitée "ELYCOM SERVICES s.à r.l.", avec siège social à L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 194 168, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 janvier 2015, publié au Mémorial C numéro 674 du 11 mars 2015, ce qui suit:

- Messieurs Moussa BEN BOUHOUT et Hassan BEN BOUBKER, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 27 mars 2015,
 - la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents.

Bascharage, le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015054253/25.

(150062159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.231.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054254/15.

(150062226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.287.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal en date du 31 mars 2015, du conseil d'administration de la société anonyme EOWYN S.A., établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 287 que:

Résolution

Le siège social de la société est transféré au L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015054255/14.

(150062141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

EUR-ASIA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.240.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2015054257/12.

(150062249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 janvier 2015 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'Administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur avec effet au 30 décembre 2014:

Monsieur Jean-Charles THOUAND

Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Demeurant 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.



Pour copie conforme

Référence de publication: 2015054258/16.

(150062378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.365.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé de la Société en date du 31 mars 2015

L'associé de la Société a décidé en date du 31 mars 2015:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour la Société

Signes S.A.

Représentée par Vincent Goy

Liquidateur

Référence de publication: 2015054259/20.

(150062110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Even RX Acht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.700.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054261/15.

(150062227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Even RX Drei S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.341.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054262/15.

(150062229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Even RX Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 134.220.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054265/15.

(150062230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

FGN-BDO, Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.717.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FGN-BDO, ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.717, constituée suivant acte d'approbation de scission reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 novembre 1996 publié au Mémorial C numéro 86 du 28 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C numéro 1748 du 5 juillet 2014.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, juriste demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros), est représenté par 3.600 (trois mille six cents) actions nominatives sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
- 2. Dispositions transitoires.
- 3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 4. Modifications afférentes des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1 er janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3 ^{ème} jeudi du mois de mars à 11.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 15 et 17:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« **Art. 17.** L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: P. VAN HEES, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015054277/76.

(150062023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Fin Eleven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.913.

Il résulte des actes de la Société que CL Management S.A. a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 25 mars 2015.

Il résulte des actes de la Société que la société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B112.813 a fusionnée en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014 le mandat de commissaire aux comptes jusqu'ici exercé par ComCo S.A.

Il résulte des actes de la Société que HRT Révision S.A. a présenté sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 25 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Citco C&T (Luxembourg) S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2015054281/17.

(150062423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 70, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.589.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 er décembre 2014

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'associé unique du 1.12.2014 de la société Formosa Holding S.àr.l. il a été décidé:

Révocation de Monsieur Dmitry Charikov, comme gérant avec effet du 1.12.2014

L'adresse professionnelle de l'associé à change:

- ancienne adresse: 9, Podushkinskoe Lesnichestvo, RUS Area 137, Village Zhukovo, Moscow Area.
- nouvelle adresse: 70, route de Luxembourg. L-7240 Bereldange.

L'adresse professionnelle du gérant Alla Maximova a changé:

- ancienne adresse: 9, Golubinskaya, bâtiment Flat 71, RUS 117574 Moscow
- nouvelle adresse: 70, route de Luxembourg. L-7240 Bereldange.

Le nom de famille du gérant Alla Maximova à change. Nouveau nom de famille est Alla Bulganina.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054285/19.

(150062345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Fölkenbach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 140.844.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09.04.2015.

Référence de publication: 2015054288/10.

(150061950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Garciones Cordati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.913.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 26 février 2015 entre Mr Sundeep Bhundia, associé de la Société, et Tigris Elingue S.à r.l., associée de la Société que Mr Sundeep Bhundia a cédé 50 parts sociales de classe B de la Société, à Tigris Elingue S.à r.l., avec effet immédiat.

Tigris Elingue S.à. r.l. devient associé unique et possède 50 parts sociales de classe A et 50 parts sociales de classe B de la Société.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054289/17.

(150062069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.012.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 128.169.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054263/15.

(150062231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Even RX Sechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 151.336.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 09 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 09 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 09 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054264/15.

(150062228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Garrison LC Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.705.

Les comptes clôturés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015054291/10.

(150062194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Gerana SICAV-SIF, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 25 mars 2015 au siège social de la Société que:

Monsieur Bernard Brenninkmeijer, résident professionnellement au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 25 mars 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Dès lors, le conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;



- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300, Suisse.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054292/21.

(150062184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 9 avril 2015, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que président du conseil d'administration et administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement du administrateur démissionnaire, Madame Nerea Nazabal Jiménez, née le 10 février 1978 à Las Palmas de Gran Canada, Espagne ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat et pour une période jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016; et
 - de confirmer que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:
 - * Monsieur Jacob Mudde;
 - * Monsieur Robert Jan Schol;
 - * Monsieur Steven Frank Kalmin;
 - * Monsieur Andreas Peter Hubmann; et
 - * Madame Nerea Nazabal Jiménez.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015054293/26.

(150062411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Great Rainbow Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.669.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015054295/13.

(150062394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Global Finance Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 161.956.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique de la société Global Finance Sàrl SPF (la "Société") du 9 avril 2015, il résulte que:

- Monsieur Hamed Ahmadi Niri a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 9 avril 2015,
- les mandats de gérants de Madame Audrey Bernard et de Monsieur Jamshid Ahmadi Niri ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Madame Audrey Bernard, gérante,
- Monsieur Jamshid Ahmadi Niri, gérant et
- Monsieur Mehran Farmanara, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Finance S.à r.l. SPF

Référence de publication: 2015054294/20.

(150062458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Green Elara Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.504.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Monsieur Daniel MALKIN et de Madame Simone RUNGE-BRANDNER, gérants de la Société, est à lire comme suit:

24, Avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015054296/14.

(150062454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Greenwich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 174.353.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 mars 2015

- 1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
- 3. Mme Martine WAGNER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 février 1975, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
 - 4. Le nombre des gérants de catégorie B a été réduit de deux (2) à un (1).

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Greenwich Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054297/19.

(150061949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 195.682.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 avril 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Tony Andrew Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle-Zélande, demeurant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris, L 7237 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A avec effet au 2 avril 2015 et pour une durée illimitée;
- de nommer Valérie Bernadette Marie-Paule Warland, née le 9 mai 1972 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet au 2 avril 2015 et pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054298/17.

(150062196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Guarana S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.326.

Suite à la signature de diverses conventions de cession de parts sociales de la société ayant eu lieu en date du 02 décembre 2014, la gérance souhaite informer toute personne intéressée que le capital de la société est désormais détenu comme suit:

- 111.435 parts sociales sont détenues par LOIZELLE SA, ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B135808;
- 28.000 parts sociales sont détenues par TAIMSH Sàrl SPF, ayant son siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183983;
- 35.717 parts sociales sont détenues par JL ALPHA LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle Country), Delaware 19501, USA;
- 12.000 parts sociales sont détenues par NORMANDY VENTURES LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle Country), Delaware 19501, USA;
- 12.848 parts sociales sont détenues par DASSAULT LUXEMBOURG SA, ayant son siège social au 16, Rue Jean l'Aveugle, L 1148 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191425.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour la société Guarana Sàrl

Alain ROBILLARD

Gérant

Référence de publication: 2015054299/26.

(150061945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 17 mars 2015 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- 1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:
- M. Joaquín Uris Lloret, Président
- M. Miguel Luque Herran, Administrateur
- M. Juan Carlos Rodriguez, Administrateur
- M. Javier Nogales Aranguez, Administrateur
- Mme Inès Prieto de la Torre, Administrateur



- M. Claude Weber, Administrateur
- M. Brian Collins, Administrateur

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant: Deloitte S.A. 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054300/25.

(150061864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.829.224,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 26 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant A suivant à compter du 26 mars 2015:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Nomination du gérant A suivant à compter du 26 mars 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe, Ile Maurice, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Sébastien Rimlinger, gérant A;
- Shehzaad Atchia, gérant A;
- Patrick L.C. van Denzen, gérant B;
- Fabrice Rota, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant A

Référence de publication: 2015054302/23.

(150062443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Geslux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.007.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 26 février que:

- Monsieur Vincent GOFFINET, employé privé, né le 1 ^{er} juillet 1968 à Bastogne (B) demeurant au 69 rue du Dolberg à B-6780 Messancy en Belgique, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Herbert GROSSMANN.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054303/14.

(150061869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



GL Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 85.633.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date 11 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GL INVEST S.à.r.l. (B 85633), avec siège social à Roeser, 33 A, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge et liquidateur Maître Sébastien LIMAT, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de créance avant le 31 décembre 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Maître Sébastien LIMAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2015054305/19.

(150062456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 Mars 2015, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016:

Michael KEPPLER

Wolfgang HOETZENDORFER

William Derek STREET

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054306/19.

(150062059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Glofin Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 42.039.

Il résulte des actes de la Société que:

Monsieur Benoît Dessy, Madame Hélène Mercier et la société CL Management S.A. ont présenté leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 16 Février 2015.

La société FINSEV S.A. a présenté sa démission de sa fonction de commissaire aux compte de la Société GLOFIN REAL ESTATE S.A. en date du 16 Février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015054307/15.

(150061862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



Gramimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.973.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2501 du 17 octobre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAMIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015054309/14.

(150062425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

HC Investissements S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.465.

Il résulte des résolutions circulaires des gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

HC Investissements S.à r.l.

Référence de publication: 2015054316/14.

(150062031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

HC Investissements IV S.àr.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

- (i) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, gérant de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} avril 2015, et
- (ii) l'adresse professionnelle de Monsieur Damien Nussbaum, gérant de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

HC Investissements IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015054317/16.

(150062338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Infusion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.654.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 avril 2015.

Signature

Le mandataire Référence de publication: 2015054322/13.

(150062385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

White Janus Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 164.349.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Monsieur Daniel MALKIN et de Madame Simone RUNGE-BRANDNER, gérants de la Société, est à lire comme suit:

24, Avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015054582/14.

(150062480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.180.

Extrait rectificatif L-150059077

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Ciaran MURPHY, né le 2 mai 1962 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au Ringsend Road, 1, Watermarque Building, 4 Dublin, Irlande, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054583/13.

(150062068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2015

Le siège social de la société est établi au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au immédiat.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- M. Reinhard KRAFFT, administrateur, né le 21 Juillet 1964 à Athènes (Grèce), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg;
- M. Stephen PORTER, administrateur, demeurant professionnellement à Grosvenor Court, Albert Road, GBM IM8 Ramsey

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- M. Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2021;
- LuxGlobal Management S.à r.l., administrateur, une société dont le siège est sis au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg immatriculée au RCSL sous le numéro B. 159.893 avec pour représentant permanent M. Hendrik H.J. Kemmerling né le 22/03/1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2021;

Les mandats d'administrateur de Monsieur Thomas Smit et de Madame Dagmar Smit sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2021.



Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 31 mars 2015

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:
- Monsieur Thomas Smit, Président et administrateur, né le 05/11/1953 à Middelburg (The Netherlands), domicilié North Residences 117 Fairmont Hotel & Residences The Palm Jumeira Dubai UAE
- L'Administrateur Dagmar Smit est domiciliée North Residences 117 Fairmont Hotel & Residences The Palm Jumeira Dubai UAE avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054584/33.

(150062269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

West Indies Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.960.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2015 à 10.00 heures à Luxembourg 1 rue Joseph Hackin

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'Administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur avec effet au 30 décembre 2014:

Monsieur Jean-Charles THOUAND

Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Demeurant 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015054585/17.

(150061813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Waypoint Leasing (Luxembourg) Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.023.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of March,

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Waypoint Leasing (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade Register under number B 177 660 and having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Waypoint Leasing (Luxembourg) Euro S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or



exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law:
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.
 - Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.



Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
 - Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 18.** The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December.
- **Art. 19.** Each year on 31 December the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.



Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions haven been satisfied.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Waypoint Leasing (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Alan Jenkins, born on 5 February 1972 in Dublin, Ireland, with professional address at 19 Caislean Nua, Golf Links Road, Castletroy, Limerick, Ireland.
 - 3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- Mrs. Peggy Murphy, born on 23 January 1972 in Metz, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mrs. Céline Uvergoels, born on 14 February 1982 in Namur, Belgium with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de mars,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Waypoint Leasing (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce des sociétés sous le numéro B 177 660, ayant son siège social à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,



ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ciaprès créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Waypoint Leasing (Luxembourg) Euro S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.



En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.



Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Waypoint Leasing (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
- M. Alan Jenkins, né le 5 févier 1972 à Dublin, Irelande, ayant son adresse professionnelle au 19 Caislean Nua, Golf Links Road, Castletroy, Limerick, Irelande.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
- Mme. Peggy Murphy, née le 23 janvier 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Mme. Céline Uvergoels, né le 14 février 1982 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 01 avril 2015. 2LAC/2015/7169. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054580/360.

(150062232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

S.E.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.902.

In the year two thousand and fifteen, on the first of April.

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of S.E.P.M. S.A., a société anonyme having its registered office at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.902 (the Company).

The Company was incorporated by deed of the notary Joseph ELVINGER, then residing in Luxembourg, on the 5 th of December 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 988 of May 19, 2006.

The Meeting was chaired by Mrs. Colette WOHL, employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal,

who appoints herself as scrutineer and who appoints as secretary Ms. Peggy SIMON, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairperson declares and requests the notary to state:

- I. The Meeting has been validly convened;
- II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their authorised representatives, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the power of attorney will be registered with this deed.
- III. That it appears from the attendance list that all the shares are represented. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on the agenda.
 - IV. That the agenda of the Meeting is as follows:
 - (a) Dissolution of the Company.
 - (b) Appointment of the liquidator.
 - (c) Powers of the liquidator.
 - (d) Instructions for the liquidator.
 - V. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The shareholders resolves to appoint Mrs. Colette WOHL, employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).



The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the share-holders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the French text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers and the shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de S.E.P.M. S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.902 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 988 du 19 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Colette WOHL, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui nomme comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Assemblée fut valablement tenue;
- II. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.
- III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour.
 - IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - (a) Dissolution de la Société.
 - (b) Nomination du liquidateur.
 - (c) Pouvoirs du liquidateur.
 - (d) Instructions au liquidateur.
 - V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Madame Colette WOHL, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité,



certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version française fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le bureau de l'Assemblée et le mandataire des Actionnaires.

Signé: C. WOHL, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054496/112.

(150062054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sansa-Foodtruck s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 195.997.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Agnes KUNKEL, diplômée en gestion d'entreprises -spécialisation tourisme, née à Porto Alegre (Brésil) le 12 décembre 1961, demeurant à D-54329 Konz, Heinertstrasse, 1a.
- 2.- Madame Luciana SOBRAL GRIZ, diplômée en biologie, née à Recife (Brésil) le 24 mars 1972, demeurant à L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

- **Art. 1 er.** La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "SANSA-FOODTRUCK s.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Abweiler; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art.3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration. Cette activité pourra notamment être exercée dans le cadre de manifestations privées et/ou publiques, tant au Grand-

Cette activité pourra notamment être exercée dans le cadre de manifestations privées et/ou publiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties. La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (\in 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (\in 25.-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. L'agrément n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant. Pendant un délai de six mois à compter du refus d'agrément, les parts sociales du défunt devront être acquises soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

En cas de cession entre associés ou de rachat en cas de refus d'agrément tel que visé à l'alinéa précédent, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.
 - Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,



constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

- **Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:	
1) Madame Agnes KUNKEL, préqualifiée,	
deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Luciana SOBRAL GRIZ, préqualifiée,	
deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (\in 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Luciana SOBRAL GRIZ, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
 - 2) Madame Agnes KUNKEL, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Toutefois, pour tout montant n'excédant pas mille euros (€ 1.000.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique.

4) Le siège social est fixé à L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

Les comparantes déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: KUNKEL, SOBRAL GRIZ, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.



Bascharage, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054511/140.

(150061873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sofinter Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 106.316.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOFINTER GESTION S. à r.l., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 106316, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 28 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 14 mars 2012, publié au Mémorial C n°1083 du 27 avril 2012.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), est représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. La désignation des associés présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
- 2. Dispositions transitoires.
- 3. Modifications afférentes des statuts.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1 er janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.



Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante à l'article 13 et à la première phrase de l'article 14:

- « Art. 13. L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.».
- « **Art. 14.** (1 ère phrase). Chaque année au dernier jour de septembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: P. VAN HEES, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015054530/70.

(150061916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Sofinter-BDO, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Sofinter-BDO, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 66656, («Société»), constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 918 du 18 décembre 1998, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date 4 avril 2014, publié au Mémorial C numéro 1660 du 27 juin 2014.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), est représenté par 1.000 (mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
- 2. Dispositions transitoires.



- 3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 4. Modifications afférentes des statuts.
- 5. Suppression des 2 ème et 3 ème paragraphes de l'article 2 des statuts.
- 6. Suppression de la dernière phrase de l'article 10 des statuts
- 7. Modifications afférentes des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1 er janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3 ème jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 14 et 15:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« Art. 15. L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les 2 ème et 3 ème paragraphes de l'article 2 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 10 des statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: P. VAN HEES, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015054531/81.

(150062036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Dexris Terminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.676.

En date du 1 er avril 2015 il a été convenu ce qui suit:

La démission de INTER-HAUS-Luxembourg S.A, en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat

Election d'un nouvel administrateur:

M. Gerhard Nellinger, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Son mandat prendra fin en date du 1 er avril 2021

L'adresse de Mme Andrea Thielenhaus, Administrateur est transférée à l'adresse suivante: 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

70, Grand-Rue

L - 1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

DEXTRIS TERMINUS S.A.

Référence de publication: 2015054237/22.

(150062046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Jeffa Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.791.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2015 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

- a) administrateurs
- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 - b) Commissaire aux comptes
- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2015054350/25.

(150062143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.



CTP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 153.193.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance en date du 9 avril 2015

- Le siège social de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015054220/12.

(150061871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

DeZaRo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.081.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054222/10.

(150061999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Diamonds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.293.

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 avril 2015 (déposé le 8 avril 2015 -référence: L150060693).

En effet, le Conseil d'administration a coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015054223/21.

(150062155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

ColourOz ManCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.127.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de membre du Conseil de surveillance de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de surveillance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., commissaire
- Marielle STIJGER, commissaire
- Matthias HIEBER, commissaire



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054188/14.

(150062410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

ColourOz GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.117.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Matthias HIEBER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054187/15.

(150061863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Luxembourg Global Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 190.979.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2015

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de:
- Monsieur Thierry Grosjean, né le 03 août 1975, à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'administrateur B avec effet au 10 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054377/14.

(150062275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Lombard Intermediation Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.671.

EXTRAIT

En date du 25 mars 2015, l'actionnaire unique de la société a pris la résolution de mettre fin au mandat de M. Patrik Mina en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour la Société

Audrey Coque

Référence de publication: 2015054376/12.

(150062448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Proservices Kareta Car S.C.sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.995.

Extract of the partnership agreement (the Partnership Agreement) of Proservices Kareta CAR S.C.sp.

1. Partners jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership. ProServices Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 105.263 (the General Partner).



- **2. Name of the Partnership.** The Partnership has the following name: Proservices Kareta Car S.C.sp.
- 3. Legal Form. The Partnership is a special limited partnership (société en commandite spéciale).
- **4. Corporate object.** The corporate object of the Partnership is:
- 4.1 to act as an investment holding Partnership and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Partnership is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 4.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 4.3 to invest and deal with the Partnership's money and funds in any way the General Partner thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 4.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the General Partner thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Partnership's property (present and future) and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 4.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Partnership;
- 4.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person, including anybody corporate in which the Partnership has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Partnership and any person who is associated with the Partnership in any business or venture, with or without the Partnership receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Partnership's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 4.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 4.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 4.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Partnership, for such consideration as the General thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Partnership; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Partnership;
- 4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the General Partner incidental or conducive to the attainment of the Partnership's object, or the exercise of all or any of its powers.

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license without due authorisation.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

6. Manager: Nature, Limit of its powers and signatory powers.

- 6.1 The Partnership shall be managed by the General Partner.
- 6.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Partnership, in the Partnership's interest and which are not expressly reserved by the Company Law or by this Partnership Agreement to the general meeting of Partners.
- 6.3 The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner in accordance with Clause 12 of this Partnership Agreement.
- 6.4 Subject to the provisions below, the General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the term



of their mandate and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed is/are in any case revocable ad nutum (without any reason) by a decision of the General Partner.

- 6.5 The appointment of agent(s) pursuant to the procedure above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner.
- 6.6 The Limited Partners shall neither have authority nor power to act as agent in the name and on behalf of the Partnership or on behalf of the General Partner of the Partnership.
 - **7. Date of Constitution.** The Partnership was incorporated on April 2, 2015.
 - **8. Duration.** The Partnership is constituted for an unlimited period of time.

Suit la traduction en français du texte qui précède

Extrait d'un contrat de société sous seing privé (les Statuts) de Proservices Kareta CAR S.C.sp.

- 1. Associés commandités conjointement et solidairement responsables de tous les engagements de la Société. ProServices Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment immatriculée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.263 (l'Associé Commandité).
 - 2. Dénomination de la Société. La dénomination de la Société est: Proservices Kareta Car S.C.sp.
 - 3. Forme Juridique. La Société est une société en commandite spéciale.
 - 4. Objet social. L'objet social de la Société est:
- 4.1 d'agir en tant qu'une Société de prise de participation et de coordonner l'activité commerciale de tout type de société dans laquelle elle a directement ou indirectement des intérêts, d'acquérir (soit par souscription initiale, offre, acquisition, échange ou par autre moyen) la totalité ou une partie de titres, actions, titres de dettes, titres de dettes sans garanties, obligations et autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif de toute nature et de détenir le même type de titres sous forme d'investissements, d'en vendre, d'en échanger et d'en disposer;
- 4.2 d'exercer toute activité commerciale de quelque nature que ce soit et d'acquérir, de s'engager et de poursuivre tout ou partie d'une entreprise commerciale, de toute propriété et/ou de toutes obligations de toute personne poursuivant une entreprise commerciale;
- 4.3 d'investir et de gérer les sommes d'argent et les fonds de la Société selon que l'Associé Commandité le prévoit et d'accorder des prêts et crédits à toute personne et ce avec ou sans garantie;
- 4.4 d'emprunter, de lever et de garantir le paiement des sommes d'argent par tout moyen que l'Associé Commandité prévoit, y compris par l'émission (en conformité avec le droit Luxembourgeois) de titres de dettes et autres titres ou instruments, à durée indéterminée ou non, convertibles ou non, qu'ils soient adossés ou non sur les actifs de la Société (actuels et futures) et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ses titres;
- 4.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et faire partie d'un partenariat ou de tout accord en vue de la distribution de profits, la mise en commun des intérêts, la coopération, la mise en place d'une société en commun, des privilèges réciproques, sans limitation, avec toute personne, y compris les employés de la Société;
- 4.6 de conclure toute garantie, contrat d'indemnité ou caution, et d'accorder garantie pour l'exécution des obligations de et/ou le paiement de toute somme d'argent par toute personne, y compris tout organisme de société dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne membre de la Société ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société et toute personne étant en partenariat avec la Société et ce pour toute affaire ou projet, avec ou sans avantage ou rémunération de la Société (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou par hypothèque, engagement ou privilège portant sur tout ou partie des avoirs de la Société, propriété ou actifs (actuel ou future) ou par tout autre moyen; Pour l'application des stipulations de l'article 4.6, «garantie» inclut toute obligation, toutefois déterminée, de payer, satisfaire, accorder des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser et maintenir l'indemnisation à l'encontre des conséquences de défaut de paiement de, ou autrement être responsable de, tout endettement ou obligations financières de toute autre personne;
- 4.7 d'acquérir, de prendre en bail, d'échanger, de recruter ou autrement d'acquérir tout bien meuble ou immeuble et tout droit ou privilège portant ou concernant ce bien meuble ou immeuble;
- 4.8 de vendre, de prendre en bail, d'acquérir et de disposer de tout bien meuble ou immeuble et/ou de la totalité ou partie des avoirs de la Société, pour une contrepartie que l'Associé Commandité jugera adéquate, y compris les actions, les titres de dettes ou autres titres, que ce soit entièrement ou partiellement payée; de détenir toutes actions, titres de dettes et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de vendre, d'échanger, de prendre en bail, de disposer de, d'accorder des options sur, de prendre avantage du et autrement d'effectuer bonne gestion de tout ou d'une partie de la propriété et des droits de la Société;
- 4.9 d'effectuer tout ou partie des actions prévues dans chacun des paragraphes de l'article 4 (a) dans n'importe quelle partie du monde; (b) en tant que mandant, agent, contractant, fiduciaire ou en d'autre qualité; (c) en passant par ou à travers des fiduciaires, agents, sous-traitants ou en d'autre qualité; et (d) individuellement ou avec toute(s) autre(s) personne(s);



- 4.10 d'effectuer toutes les actions (y compris conclure et exécuter des contrats, des actes, des accords et des arrangements avec ou en faveur de toute personne) considérées pour l'Associé Commandité comme favorables ou accessoires pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, ou pour l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.
- ETANT PREVU que la Société n'effectuera aucune transaction qui pourrait être qualifiée d'une activité réglementée du secteur financier ou qui n'aurait pas encore reçu l'autorisation d'établissement requise.
- **5. Siège social.** La Société a son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 6. Gérant: Nature, limite de ses pouvoirs et pouvoirs de signature.
 - 6.1 La Société serait gérée par un Associé Commandité.
- 6.2 L'Associé Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui relèvent de l'objet social de la Société, dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par le Droit des Sociétés ou par ce Contrat de Société à l'assemblée générale des actionnaires.
- 6.3 La Société serait engagée par la seule signature de l'Associé Commandité, ou par la seule signature de toute personne à qui un pouvoir de signature au nom de la Société a été accordé par l'Associé Commandité et ce conformément à la Clause 12 du Contrat de Société.
- 6.4 Sous conditions des stipulations ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc pour exécuter des actions spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs de rémunération (si applicable) de(s) l'agent(s), la durée de son (leur) mandat(s) et toute autre condition applicable à(aux) l'agent(s). L'(les) agent(s) ainsi nommé(s) est/sont dans tous les cas révocable(s) ad nutum (sans aucune raison) par une décision de l'Associé Commandité.
- 6.5 La nomination de l'(des) agent(s) conformément à la procédure ci-dessus n'aura pas d'impact sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- 6.6 Les associés commanditaires n'auront ni autorité ni pouvoir d'agir en tant qu'agent au nom et pour le compte de la Société ou au nom de l'Associé Commandité de la Société.
 - 7. Date d'immatriculation. La Société a été immatriculée le 2 Avril 2015.
 - 8. Durée. La Société a été constituée pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2015.

For the General Partner

Represented by Eddy Dôme

Manager

Référence de publication: 2015054452/155.

(150061809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Le Chêne au Corbeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.868.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en date du 10 avril 2015

- 1. Mme Valérie PECHON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
- 2. M. Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 5. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique) le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 6. M. Valentin PONCIN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 14 février 1989, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 7. Mme Monique JUNCKER, pré-nommée, a été élue comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.



Luxembourg, le 10 avril 2015. Pour extrait sincère et conforme

Pour Le Chêne au Corbeau S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054371/27.

(150061943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Le Chêne au Corbeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Le Chêne au Corbeau S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054372/11.

(150061944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.468.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 24 octobre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2014 que:

1. Démission du Réviseur d'Entreprises agrée avec effet immédiat:

MAS Luxembourg

6C rue Gabriel Lippman

L-5365 Munsbach

2. Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises agrée avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2015:

HRT Révision SA

163 rue du Kiem

L-8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Référence de publication: 2015054373/21.

(150061888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.468.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 03 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 avril 2015 que:

1. Démission du Réviseur d'Entreprises agréé avec effet immédiat:

HRT Révision SA

163 rue du Kiem

L-8030 Strassen

2. Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises agréé avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

BDO Audit SA

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Référence de publication: 2015054374/20.

(150062165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Lamandier Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.819.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mars 2015 à 11.00 heures au siège social de la société

Résolution

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

1. Démission de Maître Didier MC GAW de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à B-6700 Arlon, 78, rue du Castel, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Référence de publication: 2015054378/16.

(150062437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.899.250,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 août 2014, sous le numéro L 140148731.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054356/19.

(150061937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Madison International Real Estate (Lux) GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.021.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Madison International Realty VI, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, United States, registered with the state of Delaware, under number 5667874, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,



here represented by Marie-Victoire Joubeaud, professionally residing in Luxembourg, each acting individually and with full power of substitution, by virtue of a proxy, given on 31 March 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Madison International Real Estate (Lux) GP, S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is to hold a participation in Madison International Real Estate Liquidity Fund VI, S.C.S., that shall be organized as a société en commandite simple (S.C.S.) and constituted under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as general partner and statutory manager with unlimited liability.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist Madison International Real Estate Liquidity Fund VI, S.C.S..
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.



- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by at least three (3) managers of different classes including at least two (2) class A manager and one (1) class B manager, which form a board of managers.
- 13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.



Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any class A manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by two (2) managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of two (2) managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.



20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
- 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Madison International Realty VI, LLC, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:



- 1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The five (5) following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A managers:

- (i) Ronald M. Dickerman, born in Boston, Massachussets, United States of America, on 17 September 1963, professionally residing at 410 Park avenue, 10 th floor, New York, New York 10022, United States of America;
- (ii) Yehuda Hecht, born in Brooklyn, New York, United States of America, on 5 February 1976, professionally residing at 410 Park avenue, 10 th floor, New York, New York 10022, United States of America; and
- (iii) Carey J. Flaherty, born in Skowhegan, Maine, United States of America, on 20 May 1978, professionally residing at 410 Park avenue, 10 th floor, New York, New York 10022, United States of America.

Class B managers:

- (i) Jörg Henzler, born in Boppard, Germany, on 13 January 1963, professionally residing at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (ii) Marc Boesen, born in Troer, Germany, on 28 May 1977, professionally residing at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Madison International Realty VI, LLC, une limited liability corporation constituée et existant selon la législation de l'Etat du Delware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5667874, et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique;

dûment représentée par Marie-Victoire Joubeaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Madison International Real Estate (Lux) GP, S.à r.l." (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 L'objet de la Société est la détention de participations au sein de la société Madison International Real Estate Liquidity Fund VI, S.C.S., constituée sous la forme d'une société en commandite simple (S.C.S.) conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la gestion en tant qu'associé gérant commandité et associé statutaire avec responsabilité illimitée de la société Madison International Real Estate Liquidity Fund VI, S.C.S..
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière Madison International Real Estate Liquidity Fund VI, S.C.S.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.



3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée



générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- **Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par trois gérants de différentes catégories qui forment un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.
- 13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant de catégorie A. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.



- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, dont un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne le(s) commissaire(s) et détermine la durée de leurs fonctions.
 - 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.



- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

douze mille cinq cents (12,500) parts ont été souscrites par Madison International Realty VI, LLC susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les cinq personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- (i) Ronald M. Dickerman, né à Boston, Massachussets, Etats-Unis d'Amérique, le 17 septembre 1963, résidant professionnellement au 410 Park avenue, 10 th floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- (ii) Yehuda Hecht, né à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, le 5 février 1976, résidant professionnellement au 410 Park avenue, 10 th floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) Carey J. Flaherty, né à Skowhegan, Maine, Etats-Unis d'Amérique, le 20 mai 1978, résidant professionnellement au 410 Park avenue, 10 th floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

(i) Jörg Henzler, né à Boppard, Allemagne, le 13 janvier 1963, résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et



(ii) Marc Boesen, né à Trèves, Germany, le 28 mai 1977, résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du/des comparant((e)s) que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du/des même(s) comparant((e)s) et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du/des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-V. JOUBEAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10919. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054398/512.

(150062363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 mars 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pierre Lagrange, avec adresse au 1, Curzon Street, W1J 5HB Londres, Royaume-Uni
- Ignace Van Doorselaere, avec adresse au 5, Koningin Astridlaan, 9840 De Pinte, Belgique
- Edwine Van Der Straten-Ponthoz, avec adresse au 6, rue de Penteville, 5030 Gembloux, Belgique
- Alexandre Van Damme, avec adresse au 51, rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique
- Pascal Minne, avec adresse au 8, Clos du Bocage, 1332 Genval, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

2. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2015.

D/C/ 1 11 4 201505445

Référence de publication: 2015054454/22.

(150062376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Industeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que:

- 1- La société T.F. INVESTISSEMENTS S.A. administrateur de la Société INDUSTEAM S.A., a établi son siège social à L-5751 Frisange, 16B, rue Robert Schuman. Son représentant permanent, Monsieur Sylvain REDELER, est également établi à L-5751 Frisange, 16B, rue Robert Schuman.
- 2- Le mandat du réviseur d'entreprises à compter du 26 janvier 2012 FIDEWA CLAR S.A., prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054338/15.

(150061899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck